

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS *	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	10	11

Séance du 19 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 13 septembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MANGIONE - KERMAOUI - FOGELGESANG - MM. BERBAZE - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes ANANICZ - HARRATH - BECKENDORF - MM. BAHFIR - ESTRADA - MM. USAI - SATILMIS - Mmes ADAMY - TUSCHL - PIESTA.

ABSENT : M. LA LEGGIA.

13 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CD57 DANS LE CADRE DE L'OPERATION « MOSELLE ANNEXEE »

Rapporteur : Laurent Kleinhentz

Exposé des motifs

Le département de la Moselle a décidé de poursuivre le travail mémoriel dans le but de faire mieux connaître et comprendre l'histoire mosellane.

Les prochaines journées de la mémoire mosellane auront lieu les 15 et 16 octobre 2022.

Il est proposé aux collectivités d'accompagner cet événement par des actions en lien avec l'histoire.

La ville de Farébersviller souhaite s'inscrire dans cette démarche et propose de déposer une demande de subvention spécifique de 1 440 € pour l'organisation d'une conférence intitulée « Farébersviller sous l'annexion. »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 1 440 € auprès du conseil départemental de la Moselle dans le cadre de l'opération "Moselle annexée."

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

